



Pouvoir adjudicateur

Agence BIO

Agence Française pour le Développement et la Promotion de
l'Agriculture Biologique Groupement d'intérêt public

Arborial 12 rue Henri Rol-
Tanguy 93100 Montreuil n°
SIRET 187 512 553 000 46 -
code APE : 741 G

TVA intracommunautaire n° FR 42187512553 acquittée sur les
débits

Objet du marché

**Études des filières maïs bio, tournesol bio, blé tendre
bio et soja bio dans l'Union européenne et les pays
tiers partenaires**

Cahier des Clauses Techniques Particulières

AOO n° 2026-AGBIO-ETGC

Date limite de remise des offres

12 juin 2026, 16h

SOMMAIRE

1	Objet	3
2	Contexte	3
3	Parties contractantes.....	4
4	Durée du marché et délais d'exécution	5
5	Modalité d'exécution de la prestation	5
	5.1 Objectifs, contenu de la prestation et résultats attendus	5
	5.2 Méthodologie et calendrier des livrables.....	7
6	Livrables attendus.....	11
	6.1 Lieu d'exécution des prestations.....	11
7	Obligations des parties	11
	7.1 Obligation du titulaire.....	11
	7.2 Obligation du pouvoir adjudicateur	12

1 OBJET

Le présent marché a pour objet la caractérisation des filières maïs grain bio et tournesol bio, et l'actualisation de la caractérisation des filières blé tendre bio et soja bio dans l'Union européenne et dans les principaux Pays Tiers partenaires commerciaux.

Cette nouvelle étude a pour objectif de caractériser la production, les utilisations par les filières de transformation, les flux d'échanges et les prix pratiqués ces 5 dernières années, ainsi que l'environnement réglementaire et politique dans les pays tiers, pour les cultures désignées.

L'évaluation devra compléter et s'appuyer sur les études existantes : l'étude sur le blé tendre bio et l'étude sur le soja bio réalisées en 2023 et 2024 par Ecozept/AND-I pour l'Agence BIO, l'étude grandes cultures bio réalisée en 2021, mais aussi les carnets internationaux de l'Agence BIO (disponibles sur <https://www.agencebio.org/vos-outils/les-chiffres-cles/>) ainsi que les données mises à disposition par les interprofessions Intercéréales et Terres Univia.

2 CONTEXTE

L'Agence BIO, est un groupement d'intérêt public rassemblant acteurs publics et privés qui s'inscrit dans une approche partenariale large. De ce fait, elle est régulièrement sollicitée pour décrire le secteur bio, par les professionnels du secteur, les pouvoirs publics, mais également par les citoyens via les médias, afin d'orienter le développement des filières pour une meilleure adéquation entre l'offre et la demande, en appui à l'évaluation et l'orientation des politiques ou plus largement pour communiquer sur le développement de l'agriculture biologique et de ses produits.

En 2019, à la demande d'Intercéréales et de Terres Univia, l'Agence BIO publiait un carnet sur les grandes cultures bio dans l'Union européenne. Le constat a été fait qu'il y avait très peu d'informations disponibles sur les volumes produits et les échanges, à l'intérieur de l'UE et avec les Pays Tiers. En 2021, une étude sur les grandes cultures bio dans l'UE et dans les principaux partenaires commerciaux a été réalisée par Ecozept/AND-I. Elle a notamment montré la complexité de la filière soja bio, son rôle majeur dans l'autonomie protéique des animaux et l'utilité d'étudier davantage cette espèce. Le blé tendre est la principale céréale bio cultivée et utilisée dans l'Union européenne.

À la suite d'une étude menée par l'Agence BIO en 2023 et 2024, sur le blé tendre et le soja bio dans l'UE et quelques pays tiers, des recommandations d'actualisation à horizon 2-3 ans et d'approfondissement de certains segments, ont été émises.

Enfin, si le maïs bio n'avait pas fait l'objet d'une étude dédiée, l'étude de 2021 avait mis en évidence sa place dans la consommation et dans les échanges dans l'UE. Il s'agit de la 2^e production en tonnes après le blé en France et à l'échelle de l'Union européenne. Le tournesol bio est par ailleurs le premier oléagineux bio cultivé en France, avec près de 57 000 hectares en 2024, et la consommation de graines de tournesol bio s'est développée ces dernières années en France à la faveur d'une activité de trituration en expansion.

Il est primordial disposer d'une analyse approfondie et actualisée de ces filières, notamment au regard du contexte géopolitique international dont la guerre en Ukraine et le conflit au Moyen-Orient.

Ainsi, en 2026, l'Agence BIO, Intercéréales et Terres Univia souhaitent étudier le maïs grain bio et le tournesol bio, ainsi que renouveler l'étude précédemment menée sur le blé tendre bio et le soja bio.

L'étude précédente avait fait état, entre 2017 et 2022, d'une augmentation générale de la production et des utilisations de grandes cultures biologiques, en particulier de blé tendre biologique. L'Union européenne est passée durant cette période du statut d'importatrice à celui d'excédentaire. Toutefois, le marché des grandes cultures biologiques restait étroit et manquait d'outils et d'indicateurs de suivi.

En 2024, les surfaces de l'UE dédiées aux grandes cultures en bio dépassaient 3,3 millions d'hectares. Elles ont quasiment doublé en 10 ans. La France était à la première place avec un cinquième des surfaces de l'UE à 27 en 2024, devant l'Allemagne (15 %) et l'Italie (12 %).

Même si les surfaces en grandes cultures bio de ces trois pays ont plus que doublé en dix ans, l'année 2024 a marqué une diminution générale.

En 2024, les surfaces de l'UE dédiées au blé tendre bio¹ avoisinaient 712 000 ha (épeautre inclus), soit +1,5% depuis 2020. La France occupait la première place, suivie de près par l'Allemagne.

En 2024, les surfaces de l'UE dédiées au soja bio² approchaient 132 000 ha³, soit un recul de 3% en 4 ans. La France conservait la première place avec 28,5% des surfaces de l'UE en 2024⁴. Cependant, la production de soja bio se situe tout de même en-deçà des besoins, surtout de ceux de l'alimentation animale, ce qui rend le pays dépendant des importations.

En 2024, les surfaces de maïs cultivées en bio dans l'UE approchaient 166 000 ha.

Enfin, le tournesol restait le principal oléagineux cultivé en bio dans l'Union européenne en 2024, avec environ 188 milliers ha, d'après nos estimations. La Roumanie et la France restaient, vraisemblablement, les principaux pays cultivateurs de tournesol bio.

3 PARTIES CONTRACTANTES

Les parties contractantes du présent marché sont les suivantes :

1. Le pouvoir adjudicateur : Agence BIO, agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique, dont la directrice adjointe est le représentant légal. Le pouvoir adjudicateur fait connaître au titulaire dès la notification du marché la ou les personnes physiques, qui seront les représentants qualifiés et les interlocuteurs privilégiés du titulaire pour les besoins de l'exécution du marché.
2. Le prestataire de services, désigné dans le présent document sous la dénomination 'le titulaire' ou 'le prestataire', qui aura conclu le marché avec le pouvoir adjudicateur.

¹ Y compris en conversion

² Y compris en conversion

³ Ce chiffre est peut-être sous-estimé car l'Allemagne n'a pas actualisé ses données depuis 2017 pour le soja.

⁴ Il s'agit de l'UE à 27.

De son côté, le titulaire désigne une ou plusieurs personnes physiques habilitées à le représenter auprès du pouvoir adjudicateur. Ce ou ces représentants sont réputés disposer des pouvoirs suffisants pour prendre dans les délais requis ou impartis par le présent marché, dès notification de leur nom au pouvoir adjudicateur, les décisions nécessaires engageant le titulaire.

4 DUREE DU MARCHE ET DELAIS D'EXECUTION

Le marché prend effet à compter de sa date de notification constatée par voie électronique. Le titulaire débutera la mission à la signature de l'acte d'engagement, et le marché s'exécutera jusqu'au 31 juillet 2028.

5 MODALITE D'EXECUTION DE LA PRESTATION

5.1 OBJECTIFS, CONTENU DE LA PRESTATION ET RESULTATS ATTENDUS

Les objectifs sont d'apporter une description la plus complète possible des quatre filières bio étudiées et de donner des éléments de perspective sur leurs évolutions au cours des cinq prochaines années.

Les quatre espèces retenues sont le maïs grain bio, le tournesol bio, le blé tendre bio et le soja bio. Il sera possible d'étudier soit ces quatre espèces l'une après l'autre (**en commençant par le maïs grain et le tournesol**), soit simultanément, soit par zones géographiques concernées.

Les secteurs de l'alimentation humaine et de l'alimentation animale seront tous deux étudiés.

Les deux études devront permettre de :

- caractériser la production en donnant les chiffres à partir de 2022 jusqu'aux plus récents disponibles :
 - surfaces (en distinguant, dans la mesure du possible, ce qui est destiné à l'alimentation humaine de ce qui est destiné à l'alimentation animale),
 - répartition géographique des surfaces (nombre d'hectares par pays et principales régions de productions du pays),
 - principaux négociants et coopératives concernés et leur part de marché en volumes ou en valeur,

- volumes produits¹ par pays² (estimations à réaliser si ces chiffres ne sont pas disponibles),
- prix (moyenne trimestrielle et stades production et détail) et leurs évolutions récentes (sur 3 ans),
- évaluation de l'évolution probable des surfaces et des volumes par pays au cours des 5 prochaines années (suivant la dernière année pour laquelle les données sont disponibles),
- décrire la transformation :
 - volumes de farine/tourteaux/huile produits/produits au soja,
 - outils de transformation (y compris la première transformation³) : quels types⁴, principaux acteurs, outils de trituration (nombre d'usines et capacités), localisation des outils de transformation (et capacité), outils manquants dans certains pays, évolutions depuis 2022 et projets en cours,
 - parts de l'utilisation entre alimentation humaine et animale / diversité des formes utilisés.
- mettre en évidence les flux de graines, de farine, de tourteaux, d'huile de soja, de soyfood et de protéines texturées et les analyser :
 - au sein des pays étudiés,
 - entre les pays de l'UE,
 - avec les pays hors de l'UE et entre ces pays (ou avec d'autres qui réexpédient ensuite vers l'UE),
- décrire les marchés pour le blé tendre, le soja bio, le maïs bio et le tournesol bio (produits bruts et produits transformés)¹ dans les pays du périmètre de l'étude², avec leur évolution depuis 2022 et une évaluation de ce qu'elle pourrait être au cours des 5 prochaines années,
- montrer le degré de dépendance des pays de l'UE aux importations de blé tendre, de soja bio, de maïs bio et de tournesol bio en provenance des pays tiers. Décrire, dans la mesure du possible, de l'influence du contexte géopolitique international dont la guerre en Ukraine et le conflit au Moyen-Orient, sur les difficultés d'approvisionnement actuelles et futures,
- réaliser une synthèse⁵ sur l'environnement politique, sur le soutien au secteur bio et sur la réglementation dans les pays tiers appartenant au périmètre de l'étude.
- établir et décrire une méthode d'étude reproductible,
- préconiser, si jugé utile, une étude complémentaire ou des actions à réaliser,
- présenter les résultats de l'étude lors de réunions de la Commission Grandes cultures bio d'Intercéréales - Terres Univia,
- présenter ensuite les résultats de l'étude lors de réunions de la commission Rendez-vous des marchés de l'Agence BIO,
- Réaliser une synthèse des résultats.

¹ En distinguant ce qui est destiné à l'alimentation humaine et à l'alimentation animale.

² Cf. 5.2 Méthodologie

³ Exemple : production de farine

⁴ Notamment soyfood et protéines texturées

⁵ 3 pages maximum

L'étude s'appuiera sur une approche quantitative et qualitative du secteur. Il est demandé au prestataire de proposer et d'appuyer sa démonstration sur des indicateurs pertinents dans ces deux registres.

5.2 METHODOLOGIE ET CALENDRIER DES LIVRABLES

Période d'étude : les indicateurs étudiés devront faire apparaître les données à partir de 2022. Pour la partie projective, une approche à 5 ans est demandée.

Un comité de pilotage réunissant l'Agence BIO, des membres des familles professionnelles de l'Agence BIO (Chambres d'Agriculture France, Synabio, La Coopération Agricole, Fédération Nationale d'Agriculture Biologique, Interbio régionales), des membres de la Commission Bio Grandes Cultures et le titulaire est mis en place, en vue de permettre le suivi du déroulement des prestations. **Le COPIL de l'étude se réunira pour la première fois en juillet 2026.**

Au cours du premier comité de pilotage en juillet 2026, la méthodologie sera présentée. Le planning de mise en œuvre définitif sera validé. Une note méthodologique détaillée sera fournie à l'issue de cette réunion.

Selon le choix de répartition dans le temps des travaux d'étude (séquentielle, ou par espèce ou groupe d'espèces, ou par zone géographique), **les premiers résultats de la première phase d'étude devront être disponibles le 1^{er} décembre 2026 et présentés lors d'un 2^e COPIL dédié** (livraison des documents hors diaporama).

Le diaporama avec les résultats de la première phase d'étude devra être livré pour le 31 janvier 2027, et une fois les résultats intermédiaires validés lors d'un **3^e COPIL**, il fera l'objet de présentations en comité bio Grandes cultures biologiques et en commission Rendez-vous des marchés de l'Agence BIO.

Un 4^e COPIL se réunira en mars 2027, afin de faire le point sur l'état d'avancement de l'étude et sur la planification de sa seconde phase.

Les premiers résultats de la seconde phase d'étude devront être disponibles le 30 septembre 2027 et présentés lors d'un 5^e COPIL dédié (livraison des documents hors diaporama).

Le diaporama avec les résultats de la seconde phase d'étude devra être livré pour le 15 décembre 2027.

Une fois les résultats intermédiaires validés lors d'un **6^e COPIL** (janvier 2028), s'ouvrira une phase d'**harmonisation** à l'échelle de l'ensemble de l'étude, et de préparation d'une restitution globale.

Entre janvier 2028 et juin 2028, les résultats définitifs et globaux de l'étude feront l'objet de présentations en comité bio Grandes cultures biologiques et en commission Rendez-vous des marchés de l'Agence BIO.

Un point mensuel sera prévu avec la coordinatrice de l'étude.

5.3 PERIMETRES D'ETUDE ET RECOMMANDATIONS

Périmètre de l'étude sur le blé tendre :

Seront étudiés à la fois le blé tendre meunier et le blé tendre destiné à l'alimentation animale. La distinction devra être faite entre blé tendre et épeautre (qui est beaucoup utilisé en meunerie dans certains pays de l'UE). Devront être étudiés à la fois le blé tendre non transformé et la farine.

S'agissant des pays, le périmètre de l'étude comprend (liste indicative) :

- tous les pays de l'UE (y compris la France) à l'exception de Chypre et de Malte,
- les pays européens hors de l'UE (en particulier le Royaume-Uni, la Russie, l'Ukraine, la Turquie et la Moldavie),
- le Kazakhstan,
- le Canada et les Etats-Unis,
- L'Argentine.

Le prestataire de l'étude a la possibilité d'ajouter d'autres pays qu'il jugera pertinents d'étudier.

Le périmètre des pays porté à l'étude fera l'objet d'une validation lors du COPIL de lancement de l'étude, au mois de juillet 2026. Ce COPIL devra permettre de définir la liste des pays prioritaires faisant l'objet d'une analyse approfondie, et les pays secondaires qui pourront faire l'objet d'une analyse plus synthétique.

Rappel des recommandations faites à l'occasion de la précédente étude blé tendre bio :

- Améliorer la robustesse de l'analyse du marché en UE en actualisant ce travail d'ici 2 à 3 ans; en améliorant certaines **estimations (autres utilisations que la meunerie, inclure les autres céréales, l'autoconsommation à la ferme)**; en approfondissant la connaissance du marché de la **farine bio en sachets et Produits Alimentaires Intermédiaires (PAI) (produits qui interviennent dans le processus de préparation de produits transformés)** ; en **promouvant l'approche bilantielle**; en continuant à nouer des contacts stables avec les homologues et en améliorant le suivi des flux d'exportation au niveau UE.
- Élargir l'analyse à de **nouveaux pays européens**, notamment à des pays producteurs ou exportateurs vers l'UE tels que l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, et la Serbie et des pays ayant un marché intérieur / un secteur de la transformation développé tels que la Norvège, la Serbie et la Suisse.
- Explorer les dynamiques de marchés éloignés, en réalisant **une étude spécifique sur les échanges et marchés parallèles à l'UE, notamment entre les pays d'Amérique et d'Asie, ou encore en analysant d'autres pays tiers aux surfaces de blé tendre significatives tels que l'Australie, le Brésil, la Chine et l'Égypte.**

Périmètre de l'étude sur le soja :

L'ensemble du secteur du soja bio sera étudié (alimentation humaine et animale). Les produits concernés par l'étude sont les graines, les produits issus de la première transformation (les tourteaux et l'huile pour l'alimentation animale), les soyfood (boissons et tofus) et les protéines texturées pour l'alimentation humaine.

S'agissant des pays, le périmètre de l'étude comprend (liste indicative) :

- tous les pays de l'UE (y compris la France) à l'exception de Chypre et de Malte,
- les pays européens hors de l'UE (en particulier le Royaume-Uni, la Suisse, la Russie, l'Ukraine, la Turquie et la Serbie),
- le Bénin, le Burkina Faso, le Togo, l'Ouganda et le Ghana,
- le Canada et les Etats-Unis,
- la Chine et l'Inde.

Le prestataire de l'étude a la possibilité d'ajouter d'autres pays qu'il jugera pertinents d'étudier.

Le périmètre des pays porté à l'étude fera l'objet d'une validation lors du COPIL de lancement de l'étude, au mois de juillet 2026. Ce COPIL devra permettre de définir la liste des pays prioritaires faisant l'objet d'une analyse approfondie, et les pays secondaires qui pourront faire l'objet d'une analyse plus synthétique.

Rappel des recommandations faites à l'occasion de la précédente étude soja :

- Approfondir l'analyse du marché du soja bio en UE en actualisant ce travail d'ici 2 à 3 ans ; en **promouvant l'approche bilantielle**, améliorant certaines estimations en alimentation animale et humaine via une **approche resserrée sur les principaux pays utilisateurs** ; en continuant à nouer des contacts avec les homologues et en améliorant le suivi des flux d'exportation au niveau UE.
- **Explorer les dynamiques de marchés éloignés en étudiant la production, utilisations, échanges et marchés parallèles à l'UE (ex: Amérique et Asie), et en renforçant l'approche bilantielle dans les pays tiers étudiés et actualiser l'analyse d'ici 2 à 3 ans pour mesurer les évolutions.**

Périmètre de l'étude sur le maïs :

L'ensemble du secteur du maïs grain bio sera étudié (alimentation humaine et animale). La distinction devra être faite entre maïs XX et maïs Y. Devront être étudiés à la fois le maïs non transformé et les utilisations du maïs.

S'agissant des pays, le périmètre de l'étude comprendra au minimum :

- tous les pays de l'UE (y compris la France) à l'exception de Chypre et de Malte,
- les pays européens hors de l'UE (en particulier le Royaume-Uni, la Suisse, la Russie, l'Ukraine, la Turquie et la Serbie),

Pays producteurs :

(Europe) Roumanie, Italie, Allemagne, Grèce, République Tchèque (moins), Croatie, Hongrie, Pologne, Autriche, Serbie.

(Hors Europe) Etats-Unis, Canada, Mexique, Chine, Inde.

Le prestataire de l'étude a la possibilité d'ajouter d'autres pays qu'il jugera pertinents d'étudier.

Le périmètre des pays porté à l'étude fera l'objet d'une validation lors du COPIL de lancement de l'étude, au mois de juillet 2026. Ce COPIL devra permettre de définir la liste des pays prioritaires faisant l'objet d'une analyse approfondie, et les pays secondaires qui pourront faire l'objet d'une analyse plus synthétique.

Périmètre de l'étude sur le tournesol :

L'ensemble du secteur du tournesol bio devra être étudié (oléique et linoléique). Les produits concernés par l'étude sont les graines, les tourteaux et l'huile. Concernant l'huile, des informations relatives au raffinage et à la désodorisation sont attendues lorsque disponibles. Une attention particulière sera portée à la destination de l'huile (huile de table, industries agro-alimentaires).

S'agissant des pays, le périmètre comprend au minimum :

- Union européenne (y compris la France), hors Chypre et Malte ;
- Pays européens hors UE : Royaume-Uni, Suisse, Ukraine, Russie, Moldavie, Turquie, Serbie ;
- Chine.

Le prestataire de l'étude a la possibilité d'ajouter d'autres pays qu'il jugera pertinents d'étudier.

Le périmètre des pays porté à l'étude fera l'objet d'une validation lors du COPIL de lancement de l'étude, au mois de juillet 2026. Ce COPIL devra permettre de définir la liste des pays prioritaires faisant l'objet d'une analyse approfondie, et les pays secondaires qui pourront faire l'objet d'une analyse plus synthétique.

Cadrage méthodologique :

1) Réaliser une bibliographie sur chaque espèce afin de faire le point sur les informations disponibles et de les analyser et d'identifier les politiques agricoles en faveur ou en défaveur de la production bio. Des études existantes pourront être achetées avec une partie du budget alloué pour les études blé tendre, soja, tournesol et maïs bio (par exemple sur les flux entre la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Italie).

2) Identifier, puis interroger les acteurs-clés de l'amont à l'aval de la filière.

6 LIVRABLES ATTENDUS

Les quatre études donneront lieu **chacune** à la remise de :

- un rapport détaillé incluant une notice méthodologique¹ qui sera mis en ligne sur le site de l'Agence BIO,
- un diaporama de présentation,
- un résumé et une synthèse de deux pages en français et en anglais,
- l'ensemble des tableaux et graphiques au format Excel ou équivalent (réutilisables),
- un carnet d'adresses des personnes et des experts contactés au format Excel ou équivalent. La liste d'acteurs établie lors d'une étude précédente sera fournie au prestataire à titre confidentiel et pourra ainsi servir de base,
- une présentation par étude par le prestataire est prévue en commission bio grandes cultures et en commission Filières et Marchés de l'Agence BIO.

L'ensemble des livrables sera remis au pouvoir adjudicateur au format électronique.

6.1 LIEU D'EXECUTION DES PRESTATIONS

Les réunions de pilotage se feront soit dans les locaux de l'Agence BIO au 12 Rue Henri Rol-Tanguy, 93100 Montreuil, soit par vidéo (via Teams).

La restitution des résultats en Commission bio grandes cultures se fera soit en présentiel (selon la date, dans les locaux d'Intercéréales au 23-25 Avenue de Neuilly, 75016 Paris, ou dans ceux de Terres Univia au 11 rue de Monceau, 75 008 Paris), soit par vidéo. Celle auprès de la Commission Rendez-vous des Marchés se fera soit dans les locaux de l'Agence BIO, soit par vidéo.

7 OBLIGATIONS DES PARTIES

7.1 OBLIGATION DU TITULAIRE

Le titulaire doit réaliser les prestations décrites dans le présent document selon les réglementations et normes en vigueur concernant ces prestations et en l'absence de celles-ci, selon les règles de l'art qui leur sont propres.

Le titulaire devra se conformer à ses obligations fiscales, légales et sociales.

¹ Respectant le secret statistique

7.2 OBLIGATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

À compter de la notification du marché, le pouvoir adjudicateur s'engage à communiquer les informations suivantes au titulaire si celui-ci en fait la demande :

- Les données disponibles provenant des organismes européens en lien avec l'Agence BIO
- les contacts internationaux utiles disponibles dans les pays étudiés,
- les carnets d'adresses établis lors de l'étude grandes cultures 2021, et lors des études blé tendre bio et soja bio 2023 et 2024.